



Division terrain bâti pour agrndir le mien

Par **rizou40**, le **03/06/2009** à **11:43**

Bonjour.

Voici ma question.

Je possède un terrain de 700 m² sur lequel j'ai fait construire en 2001.

La facade de ce terrain est de 20 mètres sur 35 de long.

Mon terrain est mitoyen par le fond avec un autre terrain où les gens ont leur construction.

Ce terrain fait 90 mètres de long (dans le prolongement du mien) sur 17 de large.

Les propriétaires sont décédés et la succession est réglée.

Il n'y a que 2 enfants dans cette succession.

Ils sont d'accord pour me vendre un bande du terrain, ce qui me permettrait d'agrandir me mien. Il s'agirait donc d'une division de terrain bâti...je suis intéressé que par 200 à 250 m².

Cette division est elle soumise au PLU ?

Le mairie m'a dit que le terrain a divisé devait faire au minimum 700 m², mais je pense que cela est dans le but de faire construire sur le terrain bâti ?

Suis je obligé de passer par la mairie ou alors peut on tout faire avec le notaire ?

En gros un certificat d'urbanisme est il onligatoire ?

Merci de votre aide.

merci de votre être sur cette demande